MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

Passe en semant le bien

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-295: « CONCERNANT DES MODIFICATIONS AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022 » CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 148 DU CODE MUNICIPAL.

LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2022 SE TIENDRONT LE **LUNDI** ET/OU **LE MARDI** ET DÉBUTERONT À **20 HEURES** COMME SUIT :

-	101 janvier (2e lundi)	-	7 février
-	7 mars	-	4 avril
-	2 mai	-	6 juin
-	4 juillet	-	8 août (2e lundi)
-	7 septembre (mardi) 6 septembre	-	3 octobre mardi le 4 octobre
-	7 novembre	-	5 décembre

COPIE DE CETTE RÉSOLUTION EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 29e jour de septembre de l'an deux mille dix-vingt-et-deux (29/09/22).

Louis Paillé

Louis Paillé,
Directeur général et greffier-trésorier par intérim